

**Réunion virtuelle de bilan du Groupe d'appui à la capacité d'asile –  
*Promouvoir des partenariats pour construire des systèmes d'asile fonctionnant avec équité,  
efficacité, adaptabilité et intégrité, 12 octobre 2021, de 15h à 16h30 CET***

## **Contexte**

La réunion de bilan du Groupe d'appui à la capacité d'asile a eu lieu le 12 octobre 2021, réunissant plus de 100 participants représentant les États (tant les missions permanentes basées à Genève que leurs homologues techniques des États), les entités intergouvernementales, les organisations internationales et les organisations de la société civile.

Initiative spéciale dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, le Groupe d'appui à la capacité d'asile (ACSG) a été lancé lors du premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019, en tant que mécanisme visant à fournir un soutien plus ciblé aux États pour améliorer l'équité, l'efficacité, l'adaptabilité et l'intégrité des systèmes d'asile nationaux et, en outre, la responsabilité de l'État.

Dans le cadre de l'ACSG, le HCR, les États, les partenaires régionaux, la société civile et d'autres parties prenantes visent à soutenir les systèmes d'asile nationaux en mettant en correspondance les demandes des États en matière d'appui à la capacité d'asile, formulées lors du Forum mondial sur les réfugiés ou après celui-ci, aux offres d'appui correspondantes des États ou d'autres parties prenantes. Depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés, le HCR a enregistré une cinquantaine d'engagements d'État liés au renforcement de la capacité d'asile. Outre les promesses des États, plus de dix promesses d'appui ont également été faites par d'autres parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, qui se sont engagées à soutenir les efforts de renforcement des capacités dans leur domaine d'expertise.

## **Structure de la réunion**

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ACSG<sup>1</sup> en coordination avec l'équipe de coordination du Pacte mondial sur les réfugiés, a organisé une réunion virtuelle de bilan de l'ACSG. Il s'agissait du premier rassemblement axé sur l'ACSG depuis son lancement au Forum mondial sur les réfugiés de 2019, et cela a été l'occasion de réfléchir collectivement sur les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés grâce à l'opérationnalisation de l'une de ses initiatives spéciales, le mécanisme de l'ACSG et de recenser les domaines dans lesquels les États et autres ont besoin d'un soutien accru pour que l'ACSG permette aux autorités nationales d'asile de répondre aux besoins anciens comme nouveaux, dans le contexte de la pandémie ainsi que des nouveaux déplacements qui se produisent dans le monde.

---

<sup>1</sup> Les activités de l'ACSG sont coordonnées par le Secrétariat de l'ACSG, établi au sein de la Division de la Protection Internationale du HCR. Pour plus d'informations sur le rôle de coordination du Secrétariat, veuillez consulter le [Guide sur les modalités de travail de l'ACSG](#).

La session a été divisée en deux parties. La première partie comprenait l’allocution d’ouverture de la Haut Commissaire assistante du HCR en charge de la protection internationale, qui a présenté aux participants le contexte et les objectifs de la réunion de bilan et a préparé le terrain pour les discussions. Une présentation du mécanisme de l’ACSG, des activités en cours, des progrès et des défis a été partagée avec les participants par le directeur adjoint du pilier politique et droit du HCR de la Division de la protection internationale. Se sont ensuivies deux discussions en « mini tables rondes », animées par le Secrétariat de l’ACSG.<sup>2</sup>

La première « mini table ronde » était composé de quatre représentants d’État au niveau des politiques et des opérations de haut niveau et a abordé différents domaines de l’engagement de leurs pays respectifs avec l’ACSG et s’est concentré sur ce qui a été réalisé jusqu’à présent, ainsi que sur les enseignements tirés au cours des deux premières années de la mise en place des correspondances dans le cadre de l’ACSG.

La deuxième « mini table ronde » a impliqué quatre représentants d’États, d’institutions intergouvernementales et de la société civile qui se sont concentrés sur les mises en correspondance en cours et, par ailleurs, sur les besoins non satisfaits et sur la manière dont l’ACSG peut être mieux utilisé. Après les tables rondes, les États et d’autres entités ont pris la parole pour faire de brèves interventions, après quoi la session a été clôturée par le HCR. Dans cette structure, la réunion a permis une mise à jour, ainsi qu’un dialogue positif et des recommandations décrites ci-dessous.

### **Mise à jour sur les activités de l’ACSG**

Depuis 2020, le Secrétariat de l’ACSG mis en place au sein de la Division de la protection internationale du HCR, en collaboration avec les bureaux régionaux et les opérations nationales du HCR, a poursuivi des discussions de mise en correspondance à différents niveaux avec les homologues des États afin d’évaluer l’intérêt et la volonté d’être mis en correspondance dans le cadre de l’ACSG. Le Secrétariat a également approché de manière proactive les États ayant une expertise en matière d’asile afin qu’ils s’engagent à offrir leur appui par le biais de l’ACSG.

À la suite de ces engagements continus, cinq mises en correspondance ont été officiellement accueillies par les États et les autres parties prenantes, à savoir : **Tchad/France, France/Niger, Canada/Mexique, Nouvelle-Zélande/Philippines et EASO/Niger**<sup>3</sup>, tandis que plusieurs autres mises en correspondance sont à l’examen. Pour améliorer encore le mécanisme de l’ACSG et donner de la visibilité aux projets et initiatives pertinents, l’ACSG a lancé son portail en ligne en avril 2021. Outre les mises en correspondance, le portail est conçu comme un outil de partage de bonnes pratiques et d’outils pour faciliter l’échange technique de connaissances et d’expertise sur les principales questions d’asile. Depuis son lancement, près de 14 000 pages sont vues sur le portail (d’avril à septembre), et une moyenne 2 300 pages sont vues

---

<sup>2</sup> Conformément à la [Note conceptuelle](#), du bilan de l’ACSG, les références aux États individuels et aux autres entités participantes au groupe ne sont pas faites, car les conclusions des discussions du groupe sont destinées à éclairer l’orientation stratégique du mécanisme de l’ACSG.

<sup>3</sup> Les informations concernant les mises en correspondance et l’appui fourni par le biais du mécanisme de l’ACSG sont disponibles sur le page [Mises en correspondance de l’ACSG](#) du portail en ligne de l’ACSG.

chaque mois. La page la plus fréquentée est la page dédiée aux bonnes pratiques et aux outils, suivie de près par les mises en correspondance, démontrant l'intérêt pour ces domaines. Il existe actuellement sur le portail environ 20 bonnes pratiques et outils partagés par les autorités nationales chargées de l'asile et les organisations de la société civile qui abordent les principaux problèmes auxquels sont confrontés les systèmes d'asile.

Deux ans plus tard, même si des progrès ont été réalisés, des lacunes subsistent en termes de besoins non satisfaits, le nombre limité de mises en correspondance, ainsi que le faible nombre d'offres d'accompagnement par rapport aux demandes d'accompagnement.

## **Résultats des tables rondes et des interventions en plénière**

Les présentations des conférenciers et les interventions des participants ont mené aux observations et recommandations suivantes. Ces points guideront les travaux de l'ACSG en 2022 et au-delà, et seront soulevés lors de la table ronde préparatoire en novembre 2021 ainsi que lors de la réunion des hauts fonctionnaires en décembre 2021 :

### **Assistance accrue par le biais de la mise en correspondance**

- En général, le renforcement et le développement des capacités nationales en matière d'asile nécessitent une vision à long terme et des partenariats solides. La mise en correspondance est un élément central du mécanisme de l'ACSG – et l'un des moyens les plus efficaces de créer un engagement à long terme et durable dans le développement des capacités d'asile. Comme l'ont souligné les discussions sur les mises en correspondance existantes, le cadre de l'ACSG soutient les partenariats existants afin qu'ils s'appuient sur les activités passées et se transforment en collaborations futures.
- Alors que certains États ont progressé dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de renforcement de l'asile, d'autres doivent encore faire preuve d'un engagement significatif. Bien que les autorités nationales aient la responsabilité ultime de mettre en œuvre les promesses et les engagements pris au sein du Forum mondial sur les réfugiés, elles peuvent avoir besoin d'un appui (technique, matériel et financier) en ce sens. Les États sont encouragés à aller de l'avant avec la mise en œuvre de leur engagement et à utiliser le mécanisme de l'ACSG.
- Actuellement, l'on dénombre davantage de demandes d'appui à la capacité que d'offres d'appui à la capacité disponibles. Cette situation a engendré des besoins non satisfaits. De plus, certaines offres d'appui actuelles sont difficiles à opérationnaliser car leur portée géographique est limitée. Par conséquent, les engagements flexibles et sans limites géographiques sont particulièrement bienvenus, car ils permettront de répondre efficacement aux demandes de capacités non satisfaites et émergentes des États.
- Il est urgent que les États, les entités donatrices et les autres parties prenantes promettent de nouvelles offres d'appui – technique, matériel ou financier. Les États disposant de l'expertise appropriée sont particulièrement encouragés à faire des promesses ou des offres d'appui supplémentaires, y compris dans les domaines recensés comme étant d'intérêt commun, par exemple les modalités de traitement, la gestion de l'arriéré, les informations sur les pays d'origine et les évaluations des besoins.

- À l'avenir, le secrétariat de l'ACSG et les partenaires concernés devront élargir les partenariats et éventuellement envisager un menu d'options pour un engagement plus efficace.
- Comme l'a démontré le projet pilote de l'EASO, continuer à explorer la mise en place d'une interface claire et solide entre l'ACSG et d'autres projets/initiatives bilatéraux ou multilatéraux est d'une importance stratégique afin de répondre efficacement aux besoins, d'assurer les complémentarités et de gérer les risques de duplication. L'exemple du projet pilote de l'EASO en est l'illustration, les projets/initiatives de l'ACSG peuvent jouer un rôle complémentaire à d'autres mécanismes et modalités de développement/renforcement des capacités nationales en matière d'asile.

### **Garantir des partenariats efficaces**

- Alors que les projets en cours dans le cadre du mécanisme de l'ACSG concernent différents domaines et types de soutien au développement des capacités, il est à noter que la mise en correspondance est plus efficace et durable lorsque l'appui à la capacité vise davantage les facteurs de développement des capacités institutionnelles plutôt que le développement des capacités individuelles ou les besoins de formation des États. L'ACSG soutient particulièrement les initiatives visant à résoudre les problèmes institutionnels.
- L'approche de l'ACSG à travers son mécanisme de mise en correspondance est de s'assurer que le soutien à la capacité d'asile entraîne des répercussions durables et à plus long terme sur le système d'asile. La mise en correspondance dans le cadre de l'ACSG est considérée comme particulièrement efficace lorsque les efforts de développement de la capacité d'asile sont liés au plan de développement des capacités existant d'un État.
- L'ACSG continuera d'organiser des dialogues et de chercher à développer des collaborations diverses et multipartites, car elles peuvent avoir un impact plus important en abordant les questions de renforcement des capacités de manière plus globale. L'approche « de la société dans son ensemble » et multipartite du Pacte mondial sur les réfugiés sera essentielle pour élargir les partenariats dans le cadre de l'ACSG et faire appel à divers acteurs pour répondre aux besoins des États en matière de capacité d'asile.
- À l'avenir, il est proposé que l'ACSG envisage de favoriser d'autres forums pour discuter des activités de renforcement de l'asile, notamment par le biais de groupes multipartites sur des situations thématiques ou géographiques.

### **Rôle des organisations non gouvernementales/de la société civile, y compris les organisations dirigées par des réfugiés**

- Bien que la capacité d'asile relève principalement de la responsabilité de l'État, il est reconnu que la protection des réfugiés est opérationnalisée avec le soutien de diverses parties prenantes. Il est proposé d'innover et de regarder au-delà des collaborations d'État à État et d'apporter l'expertise des organisations de la société civile, des organisations d'aide juridique et des organisations dirigées par des réfugiés pour renforcer le développement des capacités d'asile.
- L'aide juridique est essentielle pour garantir l'accès des demandeurs d'asile à des procédures équitables. En particulier, l'aide juridique peut également jouer un rôle clé

dans le renforcement des capacités en matière d’asile, comme l’illustre l’engagement du Forum mondial sur les réfugiés pris par la communauté juridique.

- À l’avenir, les priorités de l’ACSG comprendront le pilotage de projets impliquant des organisations de la société civile et l’inclusion d’organisations dirigées par des réfugiés dans des projets et initiatives pertinents. Cela pourrait prendre la forme d’une évaluation des capacités et des besoins du système d’asile national et/ou de la fourniture d’informations et d’une aide juridique aux demandeurs d’asile et aux réfugiés.

### **Portail en ligne de l’ACSG**

- Bien qu’il soit reconnu comme une source fiable d’information, il est recommandé que le [Portail ACSG](#), s’il veut étendre sa portée et devenir une source faisant davantage autorité en matière de renforcement des capacités en matière d’asile, s’attache à intégrer des contributions de divers acteurs. Il sera également important de rendre le portail complémentaire d’autres activités de renforcement de l’asile.
- À l’avenir, il sera essentiel d’utiliser le portail et de contribuer à établir des moyens plus collaboratifs pour améliorer les systèmes d’asile nationaux ainsi que de travailler en étroite collaboration avec les États et d’autres entités pour façonner et améliorer davantage le portail.

### **Conclusion**

La réunion a démontré avec succès comment les besoins des États en matière de capacité d’asile peuvent être traités efficacement par des collaborations entre États ainsi que par des collaborations entre les États et d’autres entités expertes. Elle a mis en évidence les besoins non satisfaits des États dans le domaine du développement de la capacité d’asile et l’importance d’un plus grand nombre de promesses d’appui de la part des États. La réunion a également encouragé le partage des connaissances techniques et de l’expertise, en mettant en évidence les approches et les outils de bonnes pratiques via le portail en ligne de l’ACSG et a réfléchi à la manière dont le mécanisme de l’ACSG peut être rendu plus efficace, notamment grâce à des partenariats innovants et multipartites.

**Secrétariat de l’ACSG**  
**Novembre 2021**